

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
68	48	55

DATE DE LA CONVOCATION

08/12/2022

DATE D’AFFICHAGE**20 DEC. 2022****DEPOT EN PREFECTURE****20 DEC. 2022****Objet de la Délibération**

**convention de partenariat financier
2022 avec la plateforme Initiative
Sambre Avesnois**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, Mme Chantal DUBOIS, M. Philippe SARRAUTE*, M. André DUCARNE, M. Denis LHOTELLERIE, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER**, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Frédéric CARRE, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Christian DOTTE, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUTTS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE**, M. Frédéric DEVILLERS***, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Chantal DESOBLIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Delphine PERTUZON, M. Bertrand FLAMENT, M. Georges BROXER, M. Yohann LECERF, M. Dominique QUINZIN

Etaient excusé(e)s ayant donné procuration : M. Freddy DOLPHIN, M. Alain MICHAUX, Mme Roxane GHYS, M. Daniel DAZIN, Mme Chantal JACMAIN, M. André FREHAUT, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, M. Dominique FONTAINE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Carine FREHAUT, Mme Alexandra LERCH, M. Luc BERTAUX, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Jean-Noël BRICHANT, M. François RONCHIN, M. Jean-Baptiste GUIOT, Mme Zahra GHEZZOU,

* M. Philippe SARRAUTE a participé à partir du vote de la délibération 125/2022,

** Mesdames Hélène DUMORTIER et Marie-Sophie LESNE ont participé à partir du vote de la délibération 119/2022.

*** M. Frédéric DEVILLERS a participé à partir du vote de la délibération 126/2022,

Délibération n°130-2022

Objet : convention de partenariat financier 2022 avec la plateforme Initia

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Depuis 2015, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des entreprises, la Communauté de communes du Pays de Mormal finance l'association Initiative Sambre Avesnois qui a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.

Le montant de la subvention inscrit au budget 2022 est de 15 510 €.

Cette association apporte son soutien, dès la création, par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie personnelle ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, un suivi technique et ou parrainage. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE.

En finançant cet organisme, la communauté de communes du pays de Mormal complète et renforce l'aide apportée aux entreprises à chaque phase de développement.

Au 30/09/2022, en tenant compte du compte du contexte économique fragilisé, l'association a accordé sur le territoire du Pays de Mormal 34 aides financières pour un montant global de 426 500 €.

La répartition par catégorie :

- Création : 24
- Renfort : 2
- Reprise : 8

Le projet de convention 2022, joint en annexe, précise le montant de la subvention et les engagements des parties.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver les termes de la convention qui précise le montant de la subvention, les engagements des parties. Elle est conclue pour l'année 2022.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		

Décide :

- D'approuver les termes de la convention qui précise le montant de la subvention, les engagements des parties. Elle est conclue pour l'année 2022.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **20 DEC. 2022**
- De la publication le : **20 DEC. 2022**

Le président

Guillaume AMBIER

Directeur Général

Pays de Mormal

Communauté de Communes

Le président Jean SANNON

le secrétaire

Éliott FRANCOIS

Le président Jean SANNON